



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 56

TROISIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de doter la municipalité rurale d'East St. Paul d'un service d'ambulance local qui permettra de desservir East St. Paul et West St. Paul, qu'il envisage d'améliorer le service d'ambulance offert aux Manitobains en utilisant des technologies comme le système GPS et en créant un centre de coordination du transport des malades, ce qui permettra aux malades d'être transportés le plus rapidement possible par l'ambulance la plus proche de chez eux, et qu'il veille à fournir les fonds nécessaires au maintien de délais d'intervention efficaces et de services durables. (R. E. Taylor, B. Taylor, T. Taylor et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de couvrir les coûts des pompes à insuline prescrites par les endocrinologues et les médecins sous le Régime d'assurance-maladie du Manitoba. (A. Gutoski, D. Harbour, R. Melnyk et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement du Manitoba envisage d'adopter des principes comptables généralement reconnus quand il fait état des comptes budgétaires du Manitoba. (T. Tan, K. Tardiff, J. Hrymak et autres)

M. ROCAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce envisage de mener une étude sur les circonstances indiquées et qu'il envisage de formuler des recommandations au gouvernement du Manitoba dans le but de corriger la situation. (N. Perrin, A. J. MacIver et W. J. McCartney)

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose le rapport annuel que prévoit la *Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires* pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005.

(Document parlementaire n° 87)

M. le *ministre* RONDEAU propose la première lecture du projet de loi 51 — *Loi sur les fonds de placement des travailleurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Labour-Sponsored Investment Funds Act (Various Acts Amended)* — dont l'objet a été indiqué.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. CUMMINGS et AGLUGUB, M^{me} ROWAT ainsi que MM. SANTOS et GERRARD font des déclarations de député.

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, M. CULLEN formule un grief.

L'Assemblée convient à l'unanimité de former un seul groupe du Comité des subsides qui se réunira dans la salle 255 afin d'examiner la motion d'adhésion, pendant qu'elle siège.

L'Assemblée convient à l'unanimité de renoncer aujourd'hui au quorum pendant l'examen des projets de loi et pendant la séance du Comité des subsides.

L'Assemblée permet à l'unanimité que des questions soient posées à deux ministres simultanément pendant l'examen de la motion d'adhésion en Comité des subsides.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (Commission d'appel des accidents de la route)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Injury Compensation Appeal Commission)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

M^{me} ROWAT intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* OSWALD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 8 — *Loi sur le Conseil manitobain du vieillissement/The Manitoba Council on Aging Act*.

Le débat se poursuit.

M. GOERTZEN intervient. L'Assemblée accorde à M^{me} TAILLIEU le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* STRUTHERS voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 16 — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/The Wildlife Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. EICHLER, LAMOUREUX et FAURSCHOU interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* OSWALD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 30 — *Loi sur la Société des services agricoles du Manitoba/The Manitoba Agricultural Services Corporation Act*.

Le débat se poursuit.

MM. FAURSCHOU, PENNER, CULLEN, DYCK, LAMOUREUX et EICHLER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur les condominiums/The Condominium Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

M^{me} MITCHELSON et M. FAURSCHOU interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 17 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hicke